

République Française

Département du Vaucluse

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUGINES**

08/2024

Objet : Convention CAUE : accompagnement pour la création d'une buvette aux abords de l'église Saint Barthélémy

SEANCE VENDREDI 26 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt quatre

Le 26 janvier à 19 heures

Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois de janvier sous la présidence de Madame Frédérique ANGELETTI, maire,

Sur la convocation qui leur a été adressée par elle le 19 janvier 2024 par courrier électronique

Étaient présents :

Pierre ALAMELLE, Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Hélène CHAULLIER, Jacques LAURELUT, Corinne LE BRUN FREDDI, Bruno MAURIZOT, Serge NARDIN, David PACIOTTI, Nadia PELLEGRIN, Jean-Jacques SEUTIN

Absents excusés :

Gérard BLANC pouvoir à Serge NARDIN

Charles-Denis LEVY-SOUSSAN pouvoir à Jacques LAURELUT

Christelle THIEBAULT pouvoir à Frédérique ANGELETTI

Absents : *Amandine HEBREARD*

Bruno MAURIZOT a été désigné comme secrétaire de séance

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'une première convention avec le CAUE a été signée en juin 2023 pour l'accompagnement de la requalification des abords de l'église Saint Barthélémy.

En effet, suite à l'acquisition d'une parcelle de 1650 m² aux abords de l'église, le CAUE a accompagné la commune sur les orientations possibles d'aménagement autour de l'église et a fourni un dossier synthétique comprenant des plans de masse sur les intentions du projet.

Ces orientations ont mené à revenir sur la nécessité de créer un bâtiment pour requalifier la buvette existante.

Le CAUE propose donc une nouvelle convention d'accompagnement dont les missions porteront sur :

- Inventaire des besoins à loger dans le nouvel équipement, élaboration d'un préprogramme ;
- Simulation d'installation sur site, en lien avec les orientations déjà livrées par le CAUE en 2023 et l'architecte des Bâtiments de France ;
- Estimation prévisionnelle du coût de cette opération, réalisée par un économiste.

La mission est estimée à un total de 3600€ dont le financement se répartit comme suit :

- CAUE : 1 200€
- Commune : 2 400€

Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le

ID : 084-218401404-20240126-D_08_2024-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide de :

- ⇒ Approuver la proposition d'intervention référencée 24/08
- ⇒ Autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que susdit.

Le secrétaire de Mairie



Madame le Maire,
Frédérique ANGELETTI

